

RÈGLEMENT SPORTIF

''Stand Up for Yoann''

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La 3^{ème} édition du Raid Paddle « Stand Up for Yoann » aura lieu le dimanche 02 septembre 2018 dans la baie de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure. Les inscriptions se font sur le site : www.lepetitprincédangelu.org. Le rendez-vous pour les équipes est fixé à la Grande plage de Saint- Jean-de-Luz. Tous les détails seront fournis aux inscrits par email et via la page Facebook de l'association Le Petit Prince d'Angelu.

Concept : Le raid paddle Stand Up for Yoann est une course de relais en équipe de 3 personnes. L'objectif est de réaliser, en une heure, le plus de tours sur un parcours balisé entre deux bouées. La reconnaissance du parcours aura lieu le matin même de la course lors du briefing.

ORGANISATION

La course est ouverte aux sportifs de tous niveaux et est accessible à partir de 14 ans, sous réserve de fournir certains justificatifs.

Pour des raisons de sécurité, la course est limitée à 50 paddles, soit 50 équipes de 3 personnes.

Le jour de la course, les équipes doivent obligatoirement se présenter à la table des marques afin d'obtenir le numéro de l'équipe (dossard). Le briefing de la course aura lieu le 02 septembre 2018 à 10h et le départ de la course sera donné à 10h30.

En cas de force majeure Le Petit Prince d'Angelu se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement du prix de l'engagement. Il est formellement interdit à toute personne non inscrite de participer à l'événement.

ASSURANCES

Il est rappelé à chaque concurrent qu'il doit être couvert par une assurance accident familiale ou individuelle.

Conditions pour participer :

PERSONNES MAJEURES LE 02/09/2018	PERSONNES MINEURES AYANT 14 ANS OU PLUS LE JOUR DE LA COURSE
<ul style="list-style-type: none">• Un certificat médical datant de moins de 3 mois. Celui-ci doit préciser la non contre-indication quant à la pratique sportive du Stand Up Paddle, y compris en compétition.	<ul style="list-style-type: none">• Un certificat médical datant de moins de 3 mois. Celui-ci doit préciser la non contre-indication quant à la pratique sportive du Stand Up Paddle, y compris en compétition.• Une autorisation parentale• Une licence Surf ou SUP (Stand Up Paddle) en cours de validité ou un diplôme de natation de 500 mètres.

L'association met à la disposition des participants un [certificat médical type](#) ainsi qu'une [autorisation parentale](#).

Les candidats n'ayant pu fournir les justificatifs nécessaires à la validation définitive de l'inscription ne seront pas autorisés à prendre le départ de l'épreuve. Le frais d'inscription quant à eux ne seront pas remboursés.

Pour toute demande spécifique, merci de [contacter l'association Le Petit Prince d'Angelu](#).

DROITS À L'IMAGE

En vous inscrivant, vous autorisez Le Petit Prince d'Angelu à diffuser toute photo, vidéo sur tout support de communication.

SÉCURITÉ ET SANCTIONS

Le code et la déontologie du « sportif » sont à appliquer strictement sur tout le plan d'eau. Le respect d'autrui et l'esprit sportif sont de mise pour cet événement ; l'organisation s'engage au bon respect de cette règle. En cas de non-respect de celle-ci, les concurrents s'exposent à des sanctions et à une disqualification totale de l'équipe, ceci à la seule discrétion de l'association organisatrice.

L'abus d'alcool n'est pas compatible avec une course sportive. L'accès au plan d'eau sera refusé à toute personne en état d'ébriété.

Sanctions : Toute attitude non sportive ou non courtoise et/ou le non-respect de ce règlement peuvent conduire à des sanctions allant de 15 minutes de "prison" à la disqualification de l'équipe.

Assurance : Tous les participants doivent posséder une assurance responsabilité civile.

L'organisation peut à tout moment faire signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours ou l'annulation de la course. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement.

La progression se fait sur parcours ouvert, comme il est d'usage sur les épreuves «Aventure». Les concurrents sont impérativement soumis au code maritime en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Les inscriptions se font exclusivement en ligne à l'adresse suivante : http://www.njuko.net/stand-up-foyoann/select_competition.

Les frais d'inscription s'élèvent à **36€ par équipe**, soit 12€ par personne. L'inscription se fait obligatoirement par équipe de 3 personnes. Les frais d'utilisation de la plateforme d'inscription « Njuko » sont inclus dans le forfait de 36€.

Grâce au soutien d'un de ses partenaires, l'association Le Petit Prince d'Angelu propose également la location de paddle pour la somme de 15€. L'offre comprend un paddle en mousse ainsi qu'une pagaie par équipe. Pour cette troisième édition, 20 paddles sont disponibles à la location.

L'inscription n'est **ferme et définitive** qu'à partir du moment où le paiement a été reçu et que l'ensemble des justificatifs (certificat médical + autorisation parentale / licence surf ou sup / certificat de natation) ont été transmis à l'équipe d'organisation.

Les pièces justificatives peuvent être transmises jusqu'au 30 Août 2018 minuit. Après cette date, l'inscription sera annulée et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Pour transmettre ses justificatifs, chaque participant dispose d'un lien présent dans l'email de confirmation d'inscription lui permettant de compléter son dossier.

LE PARCOURS ET LES ÉQUIPES

Un parcours en Stand Up Paddle entre l'arche de départ et la bouée.



Il est destiné aux personnes de tous niveaux et est ouvert à la discipline suivante :

Le Stand-Up Paddle :

- L'équipe devra comprendre 3 personnes.
- Les participants devront rester sur le parcours balisé pour l'occasion.
- L'objectif de la course est de faire le maximum de tours pendant une heure.
- Au coup de la corne de brume, si la bouée 1 est dépassée, le compétiteur doit terminer le tour.
- Les participants en RACE devront impérativement se tenir debout sur le paddle.

Le plan d'eau :

Sur le plan d'eau, trois zones majeures.

- **Zone de parcours** : Le parcours sera présenté lors du brief avant la course. Il sera entre l'arche de départ / arrivée et la bouée qui seront situés dans la zone indiquée ci-dessus.

Seules les personnes munies de leur numéro de participant pourront accéder à la course (un seul membre par équipe à la fois). Elles devront respecter le tracé du parcours, ceci pour leur sécurité. Le non-respect du parcours entraînera la disqualification de l'équipe entière.

- **Zone de relais** : Elle est située sur la plage de la digue aux chevaux sous l'arche. Elle permettra d'effectuer ainsi le relais. Avant de passer la rame, il faut impérativement passer devant la table des marques afin de comptabiliser le nombre de tours. Le relais doit obligatoirement se faire dans cette zone, sous peine de pénalités.

- **Zone de danger** : Elle est située sur chaque côtés du chenal. Il faut être vigilant puisqu'il y a des rochers qui peuvent être à fleur d'eau.

Le classement :

Il y aura 2 catégories : Stand Up classique et Stand Up Race

Le vainqueur de l'épreuve Stand Up Paddle sera l'équipe qui aura fait le plus de tours par catégorie et qui arrivera le premier après le coup de corne de brume. Chaque 1^{ère} équipe de chaque catégorie sera récompensée Les équipes gagnantes remettront le titre en jeu pour l'édition suivante.

